



BILAN 2025 du
PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023-
2026

de la Ville de Trois-Rivières

Le plan d'action a été adopté le 2 avril 2024, par le conseil municipal

Résolution N° C-2024-0349

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Bref portrait de la municipalité et de ses secteurs d'activités

Située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, en plein cœur du Québec, la ville de Trois-Rivières jouit d'une avantageuse proximité avec la métropole et la capitale nationale tout en bénéficiant d'un accès privilégié à la rive sud grâce au majestueux pont Laviolette.

Pôle économique de la Mauricie, Trois-Rivières occupe la 9^e position dans les plus grandes villes du Québec avec une population de plus de 149 000 personnes. Tirant avantage de la présence de collèges et d'une université, d'hôpitaux, de musées et de milliers de commerces, la Ville dispose d'une offre de service complète.

La population trifluvienne bénéficie d'une multitude de services accessibles et diversifiés dont :

- L'abonnement gratuit au réseau des [Bibliothèques de Trois-Rivières](#);
- Une centaine de [parcs municipaux](#);
- De nombreuses [activités](#) et une profusion de [spectacles](#);
- Un service de transport en commun;

La municipalité compte près de 1 300 employées et employés et près de 149 000 citoyennes et citoyens. Ses installations sont constituées de bâtiments municipaux, de centaines de parcs, de plusieurs installations sportives, culturelles et récréatives, de cinq bibliothèques et de nombreux organismes communautaires.

L'administration de la Ville se compose de centaines d'employées et d'employés dévoués à un objectif commun : offrir des services publics de grande qualité aux Trifliviennes et Trifliviens. Pour y parvenir, l'administration municipale se compose de plusieurs directions ayant chacune un rôle et une expertise distincte.

Aux directions municipales s'ajoutent six organismes paramunicipaux qui œuvrent également au service de la population tels que le transport, la culture, le développement économique, le tourisme, sans oublier l'île St-Quentin.

Agir de manière inclusive

La *Politique de développement social* (Résolution C-2016-1020) est un ensemble de stratégies, de programmes et d'actions mises en place pour améliorer le bien-être de la population, en particulier des personnes issues de groupes vulnérables

ou défavorisés. L'objectif principal est de réduire les inégalités sociales, d'assurer un accès équitable aux services essentiels et de favoriser l'inclusion sociale, économique et culturelle de toutes et tous.

Le développement social, basé sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'ouverture et de solidarité, se définit comme étant l'ensemble des approches et des façons de faire qui permettent aux citoyennes et aux citoyens d'évoluer dans des conditions favorables à leur épanouissement individuel et collectif tout au long de leur vie.

Depuis la fusion de 2002, plusieurs politiques municipales ont vu le jour, notamment celles de l'environnement, de la famille, de la culture et de l'activité physique, du sport et du plein air ainsi que certaines politiques transversales comme celles qui touchent aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux nouveaux arrivants et arrivantes. La Politique de développement social fournit un cadre global qui permet de faire des liens entre ces politiques tout en ajoutant des éléments qui lui sont propres.

C'est ainsi que le **Plan d'action en développement social (2023-2026)** intègre les objectifs de la politique en développement social à travers une variété d'actions et de mesures concrètes.

Les services municipaux et paramunicipaux travaillent ensemble pour réduire les obstacles des personnes handicapées et de leur famille. Un comité de suivi a été mis sur pied avec un représentant de chacune des directions qui assure le suivi, la réalisation, l'avancement et la reddition de compte du plan d'action. Nommons également la mise sur pied d'une Table de concertation qui a pour mandat de favoriser les liens et la collaboration des acteurs du milieu qui interviennent auprès des personnes handicapées afin de connaître, harmoniser et développer des services sur le territoire de la ville de Trois-Rivières pour mieux répondre aux besoins.

Au cours de l'année 2025, la Ville a reçue 4 requêtes émanant de citoyens ou d'organismes en lien avec l'accessibilité universelle. On y retrouvait des demandes reliées à l'accessibilité d'un parc, d'un tronçon d'une piste piétonnière ainsi de stationnements pour personnes à mobilité réduite au Colisée Vidéotron. Ces demandes permettent de compiler les besoins, de sensibiliser les directions et de planifier les interventions dans les travaux à réaliser par la ville.

Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

Responsables du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Direction générale – Bureau du développement social

Véronique Angers, coordonnatrice en développement social

Élise-Laurence Pauzé-Guay, coordonnatrice en développement social

Cindy Moreau, cheffe de division

Responsables de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2026 :

- Cabinet du Maire
- Éric Angers, Annie Pagé et Dominic Thibeault, Direction générale
- Anthony Grenier, Alexandra Milot et Mai Tran, Direction générale adjointe-Bureau du développement social
- Cindy Savard-Tremblay, Direction des finances
- Catherine Bergeron et Marc-André Godin, Direction de l'aménagement et du développement durable
- Jean-François Houde, Direction de l'approvisionnement
- Simon Vadnais, Direction des communications et de la participation citoyenne
- Sonia-Karine Larocque, Direction du génie
- Stéphanie Tremblay, Direction du greffe, de la gestion documentaire et des archives
- Valérie Cloutier, Services juridiques
- Charles Roberge, Direction des ressources humaines
- Patrice Boucher, Direction de la sécurité publique
- Rudy Hamel, Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile

- Mathieu Doucet, Direction de la gestion des eaux et des immeubles
- Patrick Gariépy et Jonathan Morinville, Direction des travaux publics
- Mélissa Magny, Direction de l'évaluation
- Chantal Jacob, Mylène Leclerc, Marie-Pauline Michon et Sara Tardif, Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire
- Raphaëlle Landry, Société de transport de Trois-Rivières (organisme paramunicipal)
- Josée-Anne Labrousse, Corporation de développement de l'île Saint-Quentin (organisme paramunicipal)
- Marie-Line Sauvé, Innovation et développement économique (organisme paramunicipal)

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- Être à l'écoute des besoins et réalités vécues par les personnes handicapées;
- Faire partie intégrante du comité en assurant une représentation de la direction ou de l'organisme, aux rencontres trisannuelles;
- Mobiliser leurs équipes de travail à l'égard des personnes handicapées et des autres clientèles;
- Assurer le suivi auprès de leurs collègues pour voir à l'avancement des actions;
- Mettre à jour de façon trimestrielle les sections du plan d'action sous leur responsabilité;
- Identifier et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'intégration;
- Participer au développement d'outils de travail efficaces pour le comité de suivi;
- Participer à l'intégration harmonieuse de nouvelles politiques ou plans d'action aux travaux du comité, le cas échéant.

Consultation de personnes handicapées et de leurs représentantes et représentants

Pour s'assurer d'être en cohérence avec les réels besoins des membres de sa communauté, la Ville a souhaité, lors de l'élaboration de son Plan d'action en développement social, consulter l'ensemble de sa population en entreprenant une vaste démarche de participation publique, comprenant un sondage électronique ainsi que des ateliers de consultation auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées. Avec la collaboration de personnes représentant des personnes handicapées, une stratégie a ainsi été élaborée pour procéder à une vaste consultation auprès des organismes de services concernés.

Un sondage volontaire auprès de la population a été réalisé du 31 octobre au 14 novembre 2022 sur les différentes thématiques du plan d'action en développement social afin de mieux comprendre les besoins et de reconnaître les caractéristiques spécifiques à chacune des clientèles visées. Des organismes agissaient comme partenaires pour soutenir la participation des personnes vivant avec un handicap.

Le 13 décembre 2022, la Ville a invité les personnes handicapées et les personnes proches aidantes à une consultation virtuelle. Il a été question de discuter des enjeux qui les interpellent particulièrement tels que : le sentiment de sécurité, l'accès à la ville, les activités de loisirs et culturelles et l'accessibilité des parcs, espaces publics et bâtiments municipaux.

Le 3 décembre 2025, la Ville a organisé un groupe de discussion en collaboration avec le Bureau d'Aide et d'information sur le Logement adapté – région Mauricie (BAIL-Mauricie). Cet atelier a permis de réunir des personnes en situation de handicap physique afin de discuter des besoins et des pistes de solution à explorer dans le cadre du renouvellement de la Politique de développement social et d'amorcer les travaux inhérents à son prochain plan d'action en développement social prévu pour les années 2027-2029. Des exercices de consultations ultérieurs sont prévus pour l'année 2026.

Portrait des répondants

8 % des répondants mentionnent avoir une condition médicale particulière qui limite leur capacité à réaliser certaines activités de la vie quotidienne (AVQ).

13 % des répondants prennent soin d'une personne avec un handicap ou ils fréquentent une personne avec cette condition. Il est important de noter que 17 répondants avaient aussi répondu positivement à la question portant sur la

condition médicale particulière qui limite leur capacité à réaliser certaines activités de la vie quotidienne.

Actions en correspondance avec la Loi et des mesures particulières

Article 61.3

Article 61.3 de la *Loi en matière d'approvisionnement accessible* : La Ville œuvre au développement d'une clause dans les contrats à venir, en complémentarité avec les énoncés de la future Politique d'approvisionnement responsable qui sera adoptée en 2026. Les employés municipaux seront formés en adéquation avec celle-ci.

Article 67

Article 67 de la *Loi en lien avec le plan de développement en transport* : La Société de transport de Trois-Rivières a installé trois nouveaux abribus conformes aux normes d'accessibilité universelle pour les personnes en fauteuil roulant. Aussi, une plus grande importance est accordée à la représentativité des personnes handicapées dans les communications externes et sont aussi déployés des efforts pour mieux faire connaître les mesures d'accessibilité via les réseaux sociaux, tels que le déploiement de la rampe sur nos autobus. Encore, la Société a fait l'acquisition de quatre nouveaux minibus. Ceux-ci remplaceront des véhicules plus anciens, ce qui offrira une meilleure expérience aux usagers.

EMPLOI

Programme d'accès à l'égalité en emploi de la municipalité : À la suite d'échanges avec L'office des personnes handicapées du Québec en juillet 2025, la Ville considère l'adoption de mesures visant à accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination.

FAMILLE

Politique familiale de la municipalité : En adéquation avec sa Politique familiale, la Ville a mené de nombreuses actions combinant des intentions à l'égard notamment des familles et des personnes vivant avec un handicap. Des consultations sur les besoins non comblés en matière d'infrastructures municipales ont été réalisées dans la foulée de l'adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts. Une campagne de sensibilisation face à la cohabitation des usages sur les différentes voies, l'identification de sites naturels universellement accessibles et le recensement des équipements et installations municipaux adaptés sont autant d'actions en ce sens.

MADA

Certification Municipalité amie des aînés : En accord avec les 9 champs d'action intervenant dans un vieillissement actif positif, la Ville a, entre autres, installé des dispositifs de jardinage adaptés à la population vieillissante, évalué l'intégration d'infrastructures accessibles et conviviales dans la trame urbaine à proximité d'axes de déplacements actifs, augmenté le temps de passage piétons sur six feux de circulation et offert un accompagnement visuel aux citoyens se présentant à la cour municipal.

DURABLE

Plan d'action de développement durable : L'ensemble des actions du Plan d'action en développement social vise un équilibre entre le développement économique, la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et la protection de l'environnement.

CIVILE

Plan de sécurité civile de la municipalité : deux séances de formation citoyennes ont été dispensées pour soutenir la conception de trousse d'urgence chez les

clientèles vulnérables. Le plan municipal de sécurité civile tient compte des besoins particuliers.

Bilan détaillé des mesures réalisées en 2025

Voir en annexe : BILAN - 2025

Questions ou commentaires sur ce plan d'action

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés à la responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

Madame Élise Laurence Pausé-Guay

Coordonnatrice en développement social

Direction générale – Bureau du développement social

Ville de Trois-Rivières

Epauze-guay@v3r.net